



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-17(02)

Composants servant à la sécurité

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-17(02) – Composants servant à la sécurité (PbMM)

Énoncés :

Exiger que la développeuse ou le développeur du système, du composant du système ou du service qui s'y rapporte s'assure de :

- a. définir le matériel, les logiciels et les micrologiciels servant à la sécurité
- b. fournir un argumentaire démontrant l'exhaustivité de la définition du matériel, des logiciels et des micrologiciels de sécurité

Responsable : Aucun

Discussion :

Dans le cas d'un système, d'un composant de système ou d'un service qui s'y rapporte, le matériel, les logiciels et les micrologiciels servant à la sécurité forment la partie dont le fonctionnement adéquat sera garant des propriétés de sécurité qui sont exigées.